



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2020

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 16 juin 2020 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Emmanuel MAÎTRE, Florence SOUEGES, Marie-Pascale BRIENTINI, Katia CHEVREY, Philippe FAGOT, Valérie FERREUX, Claude GALLIOT, Gêrôme GALLIOT, René GIRARD, Lydie KOLMAYER, Marie LATROY, Ludovic LEBAIL, Audrey MAJCICA, Séverine MONLLOR, Julien MONTHIOUX, Marie PONCET, Jocelyne POURTEAU, Emilie ROUSSELOT, Henri VERNEREY Henri

Absents excusés : Séverine ONILLON ayant donné pouvoir à Gilbert GAVIGNET, Bastien FRANCESCHINI

Secrétaire de séance : Florence SOUEGES

Ordre du jour

1. Approbation du Compte-rendu du 26 Mai 2020
2. Courrier de démission d'un Conseiller Municipal,
3. Vote des Comptes Administratifs des budgets annexes (Bois, Commerce, Petite Enfance, Séniors) et Budget Principal,
4. Approbation des Comptes de Gestion (Bois, Commerce, Petite Enfance, Séniors, Principal),
 5. Vote des taux du Foncier bâti et non bâti,
 6. Salle de sports :
 - Fosse de relevage,
 - Devis station de relevage des eaux usées
 7. Délégations du Conseil Municipal au Maire,
8. Courrier de la Préfecture pour CUB au nom de la SARL HEITMANN,
9. Modification du nombre d'élus au CCAS,
10. Devis SOTREN (terrain de foot),
11. Nomination du délégué de l'AUDAB et des délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au SIEVO,
12. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du 26 mai 2020 :

Deux remarques sont formulées sur le précédent compte-rendu :

- il convenait d'écrire à l'issue du vote de la liste des adjoints :18 votants et 5 abstentions.

Mr le Maire reconnaît qu'une erreur a été faite lors de la rédaction du compte-rendu ;

- et de rapporter les paroles de Mr Bernard GAVIGNET qui faisait connaître sa surprise en découvrant qu'aucun poste d'adjoint n'avait été proposé à lui-même et colistiers alors qu'ils avaient obtenu un peu plus de 47% des voix lors des dernières élections du 15 mars 2020.

Gilbert GAVIGNET précise que le vote des municipales sur une commune de plus de 2 000 habitants se fait à la proportionnelle, la liste en minorité a donc obtenu 5 sièges sur les 23. Il n'y a pas de poste d'adjoint à la liste adverse.

2. Courrier de démission d'un conseiller municipal :

Lecture est faite de la lettre recommandée envoyée par Bernard GAVIGNET dans laquelle il annonce sa démission du conseil municipal.

3. Vote des Comptes Administratifs des budgets annexes et du budget principal (délibérations) :

Gilbert GAVIGNET présente les comptes administratifs. A l'aide de tableaux récapitulatifs projetés sur grand écran, il explique les différents budgets (Bois, Commerce, Petite Enfance, Seniors, Commune), en les commentant et en donnant les explications nécessaires.

Comme il se doit, au moment du vote du CA, Mr le Maire quitte la salle.

Le premier adjoint prend alors la parole et propose que le conseil municipal valide les comptes administratifs budget par budget. Le vote a lieu à main levée. La procuration de Séverine ONILLON donné au maire ne peut être utilisée lors du vote des comptes administratifs.

➤ Budget Bois

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2019 du Budget Bois de CHEMAUDIN ET VAUX arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	70 538,47€	82 438,79€
Dépenses	6 435,70€	42 634,23€
Résultat de l'exercice	64 102,77€	39 804,56€
Reports 2018	-4 419,23€	
Résultat 2019	59 683,54€	39 804,56€

Vote :

Ayant voté pour..... 20

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

Le Compte Administratif 2019 du Budget Bois de CHEMAUDIN ET VAUX est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2019 du Budget Bois de la commune de CHEMAUDIN et VAUX.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte Administratif 2019 de CHEMAUDIN ET VAUX présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de 39 804,56 €
- un excédent de la section d'investissement de 59 683,54 €
- des Restes à Réaliser de 87 879,57 € en dépenses d'investissement

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement égal à 28 196,03 € en recettes d'investissement 2020 au compte 1068
- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement de 11 608,53€ en recettes de fonctionnement 2020 (R002)
- de reporter l'excédent d'investissement de 59 683,5 € en recettes d'investissement 2020 (R001).

➤ Budget Commerces

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2019 du Budget Commerces de CHEMAUDIN ET VAUX arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	30 649,65€	47 122,61€
Dépenses	31 155,71€	31 639,62€
Résultat de l'exercice	-506.06€	15 482,99€
Reports 2018	-7 140,65€	25 758,23€
Résultat 2019	-7 646,71€	41 241,22€

Vote :

Ayant voté pour..... 20

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

Le Compte Administratif 2019 du Budget Commerces de CHEMAUDIN ET VAUX est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2019 du Budget Commerces de la commune de CHEMAUDIN et VAUX.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte Administratif 2019 de CHEMAUDIN ET VAUX présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de 41 241,22 €
- un déficit de la section d'investissement de 7 646,71 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement égal à 7 646,71 € en recettes d'investissement 2020 au compte 1068*
- *de reporter le déficit d'investissement de 7 646,71€ en dépenses d'investissement 2020 (D001)*
- *de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement de 33 594,51€ en recettes de fonctionnement 2020 (R002)*

➤ **Budget Petite Enfance**

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2019 du Budget Petite Enfance de CHEMAUDIN ET VAUX arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	7 032,00€	128 413,68€
Dépenses	19 827,90€	132 140,01€
Résultat de l'exercice	-12 795,90€	-3 726,33€
Reports 2018	39 991,89€	4 056,15€
Résultat 2019	27 195,99€	329,82€

Vote :

Ayant voté pour..... 20

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

Le Compte Administratif 2019 du Budget Petite Enfance de CHEMAUDIN ET VAUX est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2019 du Budget Petite Enfance de la commune de CHEMAUDIN et VAUX.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte Administratif 2019 de CHEMAUDIN ET VAUX présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de 329,82 €
- un excédent de la section d'investissement de 27 195,99 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *de reporter l'excédent de fonctionnement de 329,82 € en recettes de fonctionnement 2020 (R002)*
- *de reporter l'excédent d'investissement de 27 195,99 € en recettes d'investissement 2020 (R001).*

➤ **Budget Seniors**

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2019 du Budget Seniors de CHEMAUDIN ET VAUX arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	1 247 808,21€	20 001,04€
Dépenses	923 571,70€	590,00€
Résultat de l'exercice	324 236,51€	19 411,04€
Reports 2018	-160 469,14€	
Résultat 2019	163 767,37€	19 411,04€

Vote :

Ayant voté pour..... 20

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

Le Compte Administratif 2019 du Budget Seniors de CHEMAUDIN ET VAUX est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2019 du Budget Seniors de la commune de CHEMAUDIN et VAUX.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte Administratif 2019 de CHEMAUDIN ET VAUX présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de 19 411,04 €
- un excédent de la section d'investissement de 163 767,37 €
- des Restes à Réaliser de 222 000 € en dépenses d'investissement et 117 808 € en recettes d'investissement

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de reporter l'excédent de fonctionnement de 19 411,04 € en recettes de fonctionnement 2020 (R002)**
- **de reporter l'excédent d'investissement de 163 767,37 € en recettes d'investissement 2020 (R001).**

➤ **Budget Commune**

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au Conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2019 du Budget Commune de CHEMAUDIN ET VAUX arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	1 477 090,80€	1 834 911,43€
Dépenses	1 005 435,01€	1 210 498,60€
Résultat de l'exercice	471 655,79€	624 412,83€
Reports 2018	289 639,51€	
Résultat 2019	761 295,30€	624 412,83€

Vote :

Ayant voté pour..... 20

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

Le Compte Administratif 2019 du Budget Commune de CHEMAUDIN ET VAUX est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2019 du Budget Commune de la commune de CHEMAUDIN et VAUX.

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement.

Considérant que le Compte Administratif 2019 de CHEMAUDIN ET VAUX présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de 624 412,83 €
- un excédent de la section d'investissement de 761 295,30 €
- des Restes à Réaliser de 465 941,00 € en dépenses d'investissement

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'affecter l'excédent de fonctionnement de 624 412,83 € en recettes d'investissement au compte 1068**
- **de reporter l'excédent d'investissement de 761 295,30 € en recettes d'investissement 2020 (R001).**

4. Approbation des Comptes de Gestion 2019

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le Trésorier de Pouilley-les-Vignes et que les Comptes de Gestion du Budget Principal et des budgets annexes (Bois, Petite Enfance, Seniors et Commerces) de CHEMAUDIN ET VAUX établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs du Budget principal et des budgets annexes de CHEMAUDIN ET VAUX,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestion du Trésorier,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les Comptes de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2019 du Budget principal et des budgets annexes de CHEMAUDIN ET VAUX, dont les écritures sont conformes aux Comptes Administratifs du Budget principal et des budgets annexes de CHEMAUDIN ET VAUX pour le même exercice.

Les Comptes de Gestion 2019 du Budget principal et des budgets annexes de CHEMAUDIN ET VAUX sont approuvés à l'unanimité.

5. Vote des taux du Foncier Bâti et non bâti (délibération)

La question sur le vote du taux de la taxe d'habitation est soulevée. Après explication, il apparaît qu'il n'est nullement besoin de la voter vu qu'elle est appelée à disparaître.

D'autres précisions sont apportées sur les calculs des taux du foncier bâti et non- bâti.

Gilbert GAVIGNET propose, qu'au vu des résultats financiers de la commune et que nous sommes dans la dernière année d'harmonisation des taux suite à la fusion, le taux ne soit pas augmenté. Il propose de reconduire les taux du bâti et du non-bâti soit 15,97% et 24,26%.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- **Taxe sur le Foncier Bâti : 15,97%.**
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 24,26%.**

Un nouveau tableau est projeté sur l'écran, il montre l'évolution de l'épargne et de l'endettement, avant et après la fusion des deux communes. Les 3 courbes sont sensiblement identiques.

Le Maire précise que la commune se situe bien, elle est dans le même ratio que le Grand Besançon Métropole.

Différents échanges ont lieu sur l'historique et l'évolution de la zone de l'échange.

6. Devis Salle de sports (délibération)

Les travaux de la salle de sport sont en cours.

L'évacuation des eaux usées pose problème car Le Grand Besançon Métropole n'a pas permis le raccordement au réseau de la zone. Celui-ci doit se faire sur le réseau de la commune et pour ce faire des pompes de relevage doivent être installées pour compenser le manque de déclivité et permettre l'évacuation des eaux usées.

Des devis des entreprises (DE GIORGI et PALISSOT) qui travaillent sur ce chantier sont proposés au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Le devis de la société DE GIORGI pour le génie civil pour un montant de 5 737,21€ HT soit 6 884,65€ TTC
- Le devis de la société PALISSOT pour la fourniture et la pose d'une station de relevage pour un montant de 14 584,80€ HT soit 17 501,76€ TTC.

7. Délégations du conseil municipal au Maire (délibération)

Le conseil municipal, qui dispose d'une compétence générale au terme de l'article L.2121-29 du Code Générale des Collectivités Territoriales pour délibérer des affaires de la Commune, peut déléguer au Maire certains de ses pouvoirs.

La liste des domaines qui peuvent être délégués au Maire figure à l'article L.2222-22 du CGCT et comprend 24 thématiques. Ces pouvoirs peuvent être délégués en tout ou partie et pour la durée du mandat du Maire.

Après lecture des différentes thématiques il est décidé :

- d'arrondir à 5000 euros au § 10
- d'écrire « jusqu'à 250000 euros au § 15
- d'augmenter le droit de préemption à 400 000 euros au § 21.

Les délégations, ainsi corrigées, sont approuvées à l'unanimité.

8. Courrier de la Préfecture pour CUB au nom de la SARL HEITMANN

Suite au dépôt d'un CUB par la société HEITMANN et Fils et un avis favorable délivré par la Mairie le 31.01.2020, le conseil municipal est invité à entendre la lecture du courrier émis par le contrôle de Légalité de la Préfecture.

Il ressort, après examen du dossier que le projet d'utilisation du terrain à des fins de dépôts de déblais inertes issus de travaux de terrassement n'entre pas au nombre des utilisations du sol autorisées par notre PLU.

L'avis favorable du Maire pour le CU en question précisait la nécessité de réviser ce PLU. Le contrôle de Légalité prend acte de cette décision.

La révision du PLU pourrait avoir lieu en même temps que la demande d'extension de la carrière COLAS qui a déjà un dossier en cours auprès des services d'urbanisme du GBM.

De nombreux échanges ont lieu, des explications sont données et des précisions sont apportées. On parle ici de remblais avec des déchets inertes et non d'enfouissement de déchets.

A cette nouvelle assemblée délibérante, il n'est pas demandé de délibérer, c'est un porté à connaissances du dossier.

La décision interviendra à une prochaine réunion du conseil municipal.

9. Modification du nombre d'élus au CCAS (délibération)

Suite à l'intégration d'Emilie Rousselot, nouvelle élue au conseil municipal, qui désire rejoindre les membres du CCAS, il est demandé au conseil municipal de modifier le nombre d'administrateurs fixés par la délibération n°2020-017 du 26 mai 2020.

Il est proposé de fixer à 10 le nombre d'administrateurs, en plus du Maire membre de droit, soit 5 membres élus au sein du Conseil Municipal et 5 désignés par le Maire par arrêté municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

10. Devis SOTREN (terrain de football) (délibération)

Les buts du terrain de foot ne sont plus homologués selon les normes de la ligue de football.

Différents devis ont été étudiés et il apparaît que celui de la société SOTREN est le plus avantageux. Il faut aussi procéder à un nivellement devant les buts : la société SOTREN présente là aussi le devis le moins cher.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer les 2 devis de la société SOTREN : un devis pour le contrat d'entretien du terrain de football pour un montant de 5 295€ HT soit 6 354€ TTC et un devis pour la dépose des anciens buts et la pose d'une paire de buts neufs pour un montant de 4 050€ HT soit 4 860€ TTC.

Un projet de réflexion est exposé pour mutualiser l'entretien des terrains de foot avec d'autres communes appartenant au Grand Besançon Football Club.
L'étude du terrain stabilisé sur la commune de Franois est en cours.

11. Nomination du délégué de l'AUDAB et des délégués du SIEVO (délibérations)

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, le délégué devant représenter la commune de Chemaudin et Vaux du délégué à l'AUDAB :

Titulaire : Emmanuel MAITRE
Suppléant : René GIRARD

et au SIEVO :

Titulaire : François DODANE
Suppléant : Henri VERNEREY

Vote à l'unanimité.

12. Questions diverses

Pas de questions posées.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 9 juillet 2020 à 20h30.

Pour information, le maire ajoute que :

- la région alloue une dotation de 20 000 euros pour la salle de sport, ils s'ajoutent aux 152 000 euros du Département et aux 500 000 euros de l'État ;
- le dossier concernant l'aménagement de l'ancienne mairie de Chemaudin est complet
- présentation rapide des plans du projet « Rénovation de l'ancienne Mairie »

La séance est levée à 23h25

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2020-019 : Compte administratif 2019 du budget BOIS

Délibération 2020-020 : Compte administratif 2019 du budget COMMERCES

Délibération 2020-021 : Compte administratif 2019 du budget PETITE ENFANCE

Délibération 2020-022 : Compte administratif 2019 du budget SENIORS

Délibération 2020-023 : Compte administratif 2019 du budget COMMUNE

Délibération 2020-024 : Affectation des résultats du budget BOIS

Délibération 2020-025 : Affectation des résultats du budget COMMERCES

Délibération 2020-026 : Affectation des résultats du budget PETITE ENFANCE

Délibération 2020-027 : Affectation des résultats du budget SENIORS

Délibération 2020-028 : Affectation des résultats du budget COMMUNE

Délibération 2020-029 : Approbation des comptes de gestion 2019 du budget BOIS

Délibération 2020-030 : Approbation des comptes de gestion 2019 du budget COMMERCES

Délibération 2020-031 : Approbation des comptes de gestion 2019 du budget PETITE ENFANCE

Délibération 2020-032 : Approbation des comptes de gestion 2019 du budget SENIORS

Délibération 2020-033 : Approbation des comptes de gestion 2019 du budget COMMUNE

Délibération 2020-034 : Vote des taux des taxes locales 2020

Délibération 2020-035 : Devis Salle de sports

Délibération 2020-036 : Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Délibération 2020-037 : Modification du nombre d'élus au CCAS

Délibération 2020-038 : Devis SOTREN pour le terrain de football

Délibération 2020-039 : Désignation des délégués à l'AUDAB

Délibération 2020-040 : Désignation des délégués au SIEVO